

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 21/02/2017

Reçu en préfecture le 21/02/2017

Affiché le



ID : 048-214800914-20170220-10_2017-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 10/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20/02/2017**

**OBJET : DESIGNATION DE MR ROGER BRUN, 1^{er} ADJOINT POUR
SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION GRATUITE DE LA
PARCELLE D 179**

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Valérie CHAYLA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Qu'il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal autre que le maire pour signer l'acte de cession à titre gratuit de la parcelle D 179 appartenant aux indivisaires BOYER à la commune de Marchastel.

en présence du maire, Eric MALHERBE en vue de l'autentification de l'acte par voie administrative.

Mr le maire rappelle que

Le maire ne peut pas avoir simultanément la qualité d'officier ministériel et celle de cocontractant à l'acte de vente.

(JO AN, 10 novembre 1997, n°2984).

Mr Roger BRUN sort de la salle du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne :

Pouvoir à Mr Roger BRUN, 1^{er} adjoint au maire pour signer l'acte de cession gratuite de la parcelle D 179, appartenant aux indivisaires BOYER, en présence du maire, Eric MALHERBE, et tous documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 20/02/2017

Le Maire

